

CANTON POHÉNÉGAMOOK.—Superficie : environ 55,920 acres.—Nombre de lots : à peu près 500.

Il se faisait alors un mouvement de colonisation vers les townships de l'Est, que nous avions au début abandonnés en partie à nos concitoyens d'autre origine, et pour stimuler ce mouvement et pour suggérer à ses promoteurs le motif élevé qui devait l'activer, sir Georges nous disait alors : " Si nous voulons rester quelque chose au milieu des autres races, si nous voulons avoir notre part d'influence dans ce pays, emparons-nous du sol, poussons de l'avant, envahissons de tous côtés, ne nous laissons pas resserrer dans les étroites limites de nos paroisses.

Aujourd'hui, l'on semblerait faire une application toute autre de ces paroles. On paraît vouloir dire : fixez-vous à la culture de la terre si vous voulez rester Canadien. Ce n'est pas cela précisément qu'a voulu nous dire sir George E. Cartier.

En limitant nos projets de colonisation à la province de Québec, nous limiterions par là même la sphère de notre influence, nous renoncerais notre passé et nous renierions l'avenir.

J'ai vu le Manitoba, je l'ai parcouru. Je sais qu'il n'y a rien d'exagéré dans les prévisions que l'on forme sur son avenir. J'ai admiré l'élan de cette jeune province et je suis bien certain que les immenses ressources qu'elle offre vont être exploitées par la nouvelle population.

Comme Canadien-Français, j'ai été peiné de voir qu'il n'y a pas parmi nous un mouvement plus prononcé en faveur de la colonisation de ses riches plaines. Quel beau champ ouvert à l'avenir de notre race, si nous savions en profiter ! Que de belles et riches parcelles nous pourrions y fonder avec le surplus de notre population qui, chaque année, va se perdre dans la république voisine.

Mais voici, si je ne me trompe, qu'une occasion va se présenter de réparer notre apathie passée. On annonce l'arrivée du Révd. Père Lacombe, O. M. I., parmi nous.

Ce dévoué missionnaire a déjà travaillé avec succès à la colonisation du Manitoba. J'ai visité plusieurs groupes de Canadiens-Français qu'il y a attirés. Je sais combien ils sont heureux et prospères. On nous dit que le Rév. Père Lacombe vient continuer l'œuvre qu'il a si bien commencée; que Nos Seigneurs les évêques, dont les vues sont si élevées, le cœur si patriotique, vont encourager sa mission. Que Dieu le veuille ! Notre épiscopat et notre clergé peuvent encore nous sauver de la ruine.

Colonisation.

Cantons Pohénégamook, Chabot et autres.

(Voir numéros 24 et 28 de la " Gazette des Campagnes. ")

Ceux qui ont l'intention de s'établir sur les terres de la Couronne pourront tirer parti des tableaux qui suivent, dans le choix qu'ils devront faire. On y trouvera, pour chaque rang le nombre total des lots, le nombre des lots vendus, le nombre des billets de location, les numéros des lots vendus ou octroyés et pour lesquels il y a des billets de location.

Rangs.	Nombre total des lots.	Nombre des lots vendus.	Nombre des billets location.	Numéros des lots vendus ou octroyés.	Numéros pour lesquels il y a des billets de location.
1er rang	60	4	Nos. 14, 16, 19, 21.
2e	38	2	" 16, 17.	Nos. 2, 9, 30, 31.
3e	60	14	" 1, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 16, 19 à 23 inclusivement.	" 1, 7, 9 à 13 inclusivement, 27, 28.
4e	60	2	" 22, 23.
5e	60	18	" 6, 7, 9, 10, 14, 15, 17, 19 à 28 inclusivement.
6e	60	18	" 1 à 14 inclusivement, 14 à 24 inclusivement.	" 2, 5 à 9 inclusivement, 13, 15, 16, 21.
7e	60	22	" 9 à 22 inclusivement, 20, 22 à 24 inclusivement.	" 21.
8e	60	9	" 9, 10, 16, 18, 20, 21, 23.	" 19, 20.
9e	60	7	" 5, 18.
10e	60	2	" 19.
11e	20	1
Total	416	81	25

Ainsi il y a dans Pohénégamook 81 lots vendus et pour lesquels il y a des billets de location. Dans le premier rang aucun lot n'est vendu; pour les 1er, 2e, 3e, 6e, 7e et 11e rangs, il n'y a pas de billets de location.

Le nombre total des lots du canton Pohénégamook ne peut être qu'approximatif, pour le présent, parce que dans les 8e, 9e et 10e rangs l'arpentage n'est fait que jusqu'au numéro 24; de plus, dans ces rangs les lots sont irréguliers.

Autres remarques.—1er rang : les numéros 7 à 20 se trouvent sur le chemin Pohénégamook.—2e rang, numéros 12 à 23; 3e rang, 14 à 25; 4e rang, 14 à 23, tous ayant la même situation. Le chemin Traché a débordé et tracé au fronton des 4e et 5e rangs, mais pour éviter une côte assez élevée, l'on se propose de localiser ailleurs; l'endroit cependant n'est pas encore déterminé.—6e rang : numéros 29 à 34 couverts par le lac Pohénégamook, numéros 23 à 28 d'un côté, et 35 à 40 de l'autre.—7e rang : numéros 25 à 34 couverts par le lac, numéros 19 à 24 d'un côté, et 35 à 40 de l'autre.—8e rang : les lots y sont octroyés gratuitement.—9e rang : numéros 19 à 24 sur le lac et le chemin Pohénégamook.—10e rang : numéros 19 à 24 sur le lac et le chemin Pohénégamook; les lots sont donnés gratuitement.—11e rang : numéros 19 et 20 sur le lac; octrois gratuits.

Tous les lots n'ont pas une égale superficie; les uns ont cent ou cinquante acres plus ou moins. Les lots se comptent de l'Est à l'Ouest.

CANTON CHABOT.—Environ 644 lots.

Nombre de lots : du 1er rang au 11e rang inclusivement, 56 lots chaque rang; 12e rang, 28 lots, soit en tout 644 lots. Numéros des lots vendus : 5e rang, numéros 50, 51 et 52; 6e rang, numéros 50, 51 et 52; 10e rang, numéros 8 et 9. Les lots numéros 1 à 28 inclusivement, dans les 2e, 3e, 4e, 5e,